



Municipalité Saint-Ignace-de-Loyola

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, Que :

Le rôle d'évaluation de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola sera en vigueur pour le 3^{ième} exercice financier du cycle triennal en 2023. Toute personne peut prendre connaissance de ce rôle au bureau de la municipalité, au 25 rue Laforest, Saint-Ignace-de-Loyola.

Conformément à l'article 74.1 de la Loi sur la Fiscalité municipale, toute personne qui a un intérêt à cet effet peut déposer une demande de révision à l'égard du rôle auprès de la municipalité régionale de comté de D'Autray au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû effectuer.

Une telle demande de révision pour être recevable doit :

1. Être déposé au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification au rôle ou au cours de l'exercice suivant;
2. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la Municipalité régionale de comté de D'Autray à l'adresse ci-dessous;
3. Être déposé au bureau de la Municipalité régionale de comté de D'Autray ou être envoyée à la Municipalité régionale de comté de D'Autray à l'adresse ci-dessous par courrier recommandé;
4. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée à cet effet par règlement de la Municipalité régionale de comté de D'Autray.

Municipalité régionale de comté de D'Autray
550, rue Montcalm
C.P. 1500
Berthierville, Québec
J0K 2P0

Donné à Saint-Ignace-de-Loyola ce 14^{ième} jour de septembre 2022.

Mélanie Messier, DMA
Directrice générale & greffière-trésorière